

Décryptage d'un alarmant

AFFAIRE ROSSIER

Les 14 rapports remis par l'ex-chef du Service de l'environnement contiennent-ils une «bombe» sanitaire ou institutionnelle? Ces 512 pages évoquent des pollutions connues et des dysfonctionnements au sein du département de Jacques Melly.

PAR ROMAIN CARRUPT
@LENOUVELLISTE.CH



Jacques Melly a réagi au rapport Rossier, accompagné de onze cadres du canton, ce vendredi devant sept médias et la cheffe de groupe des Verts. SACHA BITTEL

Des mois d'un combat acharné résumé sur une simple liste. Celle de quatorze rapports «rédigés de nuit ou sur des jours de congé» par un haut fonctionnaire soucieux d'améliorer l'action de son service. Deux semaines après sa démission, le chef du Service valaisan de l'environnement (SEN) Joël Rossier alerte désespérément l'Inspection des finances (IF), l'autorité de haute surveillance du canton. En vertu du principe de transparence de l'Etat, sept médias dont «Le Nouvelliste», mais aussi les Verts, ont obtenu cette lettre datée du 3 juillet et les 512 pages qui constituent la détermination de l'ancien employé sur la libération de son obligation de travailler par le Conseil d'Etat. Par cette démarche, Joël Rossier conteste la décision de l'exécutif. Ce vendredi, Jacques Melly, accompagné

“ Je ne suis pas en mesure d'appliquer correctement le droit environnemental. ”

JOËL ROSSIER
EX-CHEF DU SERVICE
DE L'ENVIRONNEMENT

de onze cadres de l'administration, a répondu aux critiques de Joël Rossier. Dans son courrier alarmiste, ce dernier déplore que ses écrits, adressés à son chef de département et dont la rédaction lui a pris des centaines d'heures, soient «restés pour la plupart lettre morte». Intitulé «Danger pour l'exécution du droit environnemental en Valais», ce répertoire de rapports s'apparente à l'ultime tentative d'un homme, qui affirme «ne pas être en mesure d'appli-

quer correctement le droit environnemental». Ces propos, concernant un service chargé notamment du domaine de la pollution, font émerger la question de la santé publique. En épiluchant les écrits remis au gouvernement, on constate que Joël Rossier ne fait état d'aucune nouvelle pollution. Le principal intéressé n'a pas donné suite à nos sollicitations. La Commission de gestion du Grand Conseil (Cogest) estime, elle, que «la population peut être rassurée». Avant de se prononcer, elle a parcouru les rapports et auditionné des organes officiels du canton et de la Confédération.

1 Pollution au benzidine pointée du doigt
Joël Rossier évoque néanmoins deux cas précis de pollution déjà connue dans le Haut-Valais. L'une concerne le mercure et l'autre de la benzidine, une

“ Il ne faudrait plus déverser de la benzidine dans le Rhône, car cette substance est très dangereuse. ”

MARTIN FORTER
DIRECTEUR DES MÉDECINS
EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

amine aromatique résultant probablement de la production par la Lonza d'un médicament contre les anomalies de globules rouges. A proximité de l'ancienne décharge de Gamsenried entre Viège et Brigue, la benzidine se retrouve dans la nappe phréatique. Si le Rhône en contient actuellement, c'est que de l'eau de la nappe est pompée dans celui-ci, pour les besoins de la troisième correction du fleuve. Joël Rossier a relevé «des va-

leurs maximales dépassant de 240 fois certaines normes», et ce en périodes de hautes eaux. Il s'en étonne, car plus il y a d'eau, plus la benzidine serait censée être diluée. Libéré de ses fonctions, l'ex-chef de service n'a pas pu vérifier l'hypothèse de la cause de sa surprise. De son côté, le canton, contrôles indépendants à l'appui, se veut rassurant: «Cette forte pollution des eaux souterraines rendue publique en avril ne présente pas de risque pour la santé.» Sa démonstration a convaincu Céline Dessimoz, cheffe du groupe des Verts. «La problématique semble prise au sérieux, et les normes concernant la santé sont respectées.» Directeur des Médecins en faveur de l'environnement, Martin Forter appelle malgré tout à la prudence avec ce composé probablement lié à l'activité de la Lonza, et mis en évidence par des pompages effectués par

les équipes de la troisième correction du Rhône: «Il faudrait affiner les analyses et ne plus déverser de la benzidine dans le Rhône, car cette substance est très dangereuse. Elle favorise les cancers de la vessie et du pancréas.»

2 Manque de personnel dénoncé

Joël Rossier s'inquiète également de la situation du mercure dans le Haut-Valais. Il critique le fait que l'employé d'Etat chargé de superviser les assainissements ne bénéficie que d'un contrat à durée déterminée jusqu'en 2022. «Les assainissements en zone habitée, de 300 ha de terrains agricoles et de Gamsenried seront très fortement ralentis. Si le poste ne peut pas être pérennisé, ils seront simplement arrêtés.» Jacques Melly rétorque qu'un remplaçant à «Monsieur Mercure» vient d'être engagé, mais

«Le Conseil d'Etat ne pouvait pas libérer Joël Rossier de son obligation de travailler»

Joël Rossier démissionne le 17 juin. Il convient avec le Conseil d'Etat de travailler à 100% jusqu'à fin août, puis à 50% jusqu'à fin octobre. Le futur professeur et responsable de filière HES peut commencer à temps partiel son nouvel emploi, lors de la rentrée de septembre. Rien d'exceptionnel jusque-là. C'est le 2 août que cette planification change subitement. Le gouvernement libère provisoirement le chef du Service de l'environnement de son obligation de travailler. L'exécutif invoque «une confiance insuffisante pour permettre une fin harmonieuse des relations de

travail». Il reproche à Joël Rossier d'avoir informé des tiers de divergences avec d'autres chefs de service et avec son supérieur Jacques Melly. «Ces personnes considèrent qu'il leur sera désormais difficile de collaborer avec vous.»

Dix jours pour se prononcer... depuis le premier jour de ses vacances

S'il ne peut plus travailler, Joël Rossier n'est pas à proprement parler licencié, puisqu'il continue à toucher son salaire. Le haut fonctionnaire conteste cette décision, estimant qu'elle porte

“ La législation valaisanne ne permet la libération des employés d'Etat qu'à la suite d'un licenciement, et non d'une démission. ”

JACY PILLONEL
AVOCATE SPÉCIALISÉE EN DROIT
DU TRAVAIL

atteinte à sa réputation. Il déplore, par ailleurs, la manière dont elle lui a été signifiée. Le «délai non prolongeable de dix jours» qu'il a eu pour se déterminer a commencé à courir alors qu'il était en vacances à l'étranger. Le haut fonctionnaire critique enfin le fait que cette libération provisoire ait été soumise au secret de fonction, jusqu'à sa confirmation et sa communication au public le 21 août. Avocate fribourgeoise spécialisée en droit du travail, Jacy Pillonel va plus loin. Pour elle, le Conseil d'Etat ne pouvait pas libérer Joël Rossier. «Le droit public

doit toujours se baser sur une base légale. Or, la législation valaisanne ne permet la libération des employés d'Etat qu'à la suite d'un licenciement, et non d'une démission.» Confronté à cet avis juridique, le président du gouvernement Roberto Schmidt justifie la décision du Conseil d'Etat: «Les professeurs de droit ne sont pas unanimes sur ce point, c'est pourquoi nous nous sommes dit qu'il était mieux pour tout le monde de prendre cette décision, au vu de la situation. Nous constatons que Joël Rossier pouvait recourir, mais qu'il ne l'a pas fait.»

testament



Pas à proprement parler licencié, Joël Rossier touchera son salaire à 50% jusqu'au 31 octobre. ETAT DU VS

concède que «la pérennisation de ce poste devra être réglée».

3 Infraction pénale?

Mis à part ces aspects environnementaux, Joël Rossier cite plusieurs infractions auxquelles il a eu l'impression d'être confronté dans différents dossiers. Il se demande même si l'une d'elles pourrait être pénale. «La présence de deux versions (ndlr: d'un procès-verbal de séance du Conseil d'Etat relatif à une question relevant de la gestion du personnel) pourrait relever de faux dans les titres.» Le gouvernement avance une erreur administrative.

De leur côté, les trois spécialistes du droit que nous avons consultés pensent que les conditions de réalisation de potentielles infractions ne sont pas réunies. En tant qu'autorité, le préposé à la transparence est tenu de dénoncer au procureur les infractions présumées dont il a connaissance. Sébastien Fanti, qui a anonymisé les 512 pages, ne

«**La problématique semble prise au sérieux, et les normes concernant la santé sont respectées.**»

CÉLINE DESSIMOZ
CHEFFE DU GROUPE DES VERTS

l'a pour l'instant pas fait.

4 «Divergences fondamentales» avec le service juridique

Alors l'affaire Rossier, un pé-tard mouillé? Les Verts ne le pensent pas. «Ces pages révèlent au grand minimum des dysfonctionnements en termes de ressources humaines», insiste Céline Dessimoz. «Indépendamment du bien-fondé ou non de ses critiques, il est inadmissible qu'un employé aux états de service irréprochables s'en aille dans un tel degré de tensions.» Deux membres de la Cogest évacuent, de leur côté,

l'hypothèse d'un scandale d'Etat, résumant le dossier à des problèmes d'organisation interne.

Car c'est peut-être là que réside le cœur du problème: un conflit entre le SEN et le Service administratif et juridique (SAJ) dirigé par Adrian Zumstein. Neuf des quatorze rapports Rossier concernent les ressources juridiques allouées au SEN. Le modèle d'un pôle de seize spécialistes du droit pour les différents services du département ne convient pas à l'ex-haut fonctionnaire. Ne croyant pas aux vertus de transversalité de cette organisation, il aurait préféré sa propre équipe de juristes. D'autant qu'il entretient des «divergences fondamentales» avec le SAJ, qui ne fonctionne, selon lui, pas à satisfaction. «Les collaborateurs du SEN ont mis en évidence plusieurs problèmes qui vont du dépassement des délais de traitement usuel jusqu'au non-traitement de certains dossiers malgré plusieurs relances.»

5 Perte d'argent public?

Pire: les offices chargés de l'autoroute et de la correction du Rhône – dépendants également du SAJ – pourraient faire perdre aux contribuables valaisans des centaines de millions de subventions fédérales, en ne respectant pas les procédures. Les documents que nous avons consultés ne permettent pas de démontrer que de l'argent public a été perdu, ce que confirment les Offices des routes et de l'environnement.

A l'interne du Département, les avis divergent sur l'attitude de Joël Rossier. Ses subordonnés le soutiennent, en dressant le portrait d'un professionnel compétent et appliqué, doublé d'un patron très humain. Ils analysent sa grogne par l'impatience d'un homme venu du privé, face à la lenteur caractéristique de l'administration. «Joël voulait servir le citoyen rapidement et au meilleur prix», glisse un ancien collaborateur. «A l'Etat, ce n'est pas toujours possible.»

Des employés d'autres services se montrent plus sévères. «Si on le suit, il serait passé de héros de l'environnement à martyr», ironise un cadre, critiquant le caractère capricieux de son ex-collègue. «Il voulait toujours placer le droit de l'environnement au-dessus de tout», confirme un autre chef de service. «Ce n'est pas comme ça que ça marche. La procédure administrative prévoit des pesées d'intérêts, qu'il le veuille ou non.»

Dans un e-mail à son état-major en 2018, Joël Rossier se plaignait de réactions hostiles de certains chefs de service, lorsqu'il leur enjoignait de, selon lui, respecter la loi. «Ces remarques montrent que le Service de l'environnement n'est pas pris au sérieux en Valais et encore moins dans notre département.» Joël Rossier rêvait d'une autre réalité, en débarquant à la tête du SEN il y a trois ans.

4 QUESTIONS À...

JACQUES MELLY

CHEF DU DÉPARTEMENT DE LA MOBILITÉ, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT



«J'ai organisé une sortie avec Rossier et Zumstein pour crever l'abcès»

La loi sur le travail impose à l'employeur de protéger la santé de ses employés. Que faites-vous lorsqu'un chef de service passe une partie de ses nuits et de ses congés à rédiger quatorze rapports en un peu plus d'une année, et qu'il est en conflit ouvert avec un chef de service avec qui il doit collaborer au quotidien?

J'ai organisé une quantité de séances à ce propos. Certaines sur des sujets de discorde spécifiques, d'autres sur des problématiques plus larges. J'ai passé énormément de temps à l'écouter. En août 2018, j'ai organisé une sortie à l'extérieur avec MM. Rossier et Zumstein pour crever l'abcès, à la suite de quoi les contacts entre eux ont été courtisés pendant plusieurs mois.

Cette embellie a fini par s'assombrir. En mai, le chef des ressources humaines de l'Etat du Valais souhaitait s'entretenir avec Joël Rossier, qui prétend que vous vous y êtes opposé. N'est-ce pas la démonstration que vous vouliez cacher les problèmes, plutôt que d'essayer de les régler?

Je suis tombé du ciel en lisant cela! Il n'est pas dans mes habitudes d'interdire à qui que ce soit de se confier aux ressources humaines. Je ne m'explique pas cette affirmation.

Les relations entre Joël Rossier et d'autres de vos chefs de ser-

vice étaient compliquées. Est-ce que finalement cette démission ne vous arrange pas?

Il s'agit de son choix, et je n'ai pas à m'en réjouir ou à le regretter. Je remarque que nous entretenons d'excellentes relations et que ses qualités ne sont en tout cas pas remises en question. Je constate en revanche qu'il semble avoir accumulé une somme de frustrations importante. Tout le monde souhaite que les choses avancent, mais nous devons agir dans un cadre institutionnel et législatif défini.

Joël Rossier est le cinquième chef de service à quitter votre département. Certains prétendent aussi que le rattachement futur de l'architecte cantonal Philippe Venetz au département de Roberto Schmidt intervient sur fond de conflit. Comment expliquez-vous ces nombreux départs?

Pour l'un par des raisons familiales. Pour trois autres, par des possibilités de carrière qui ne se refusent pas. Je suis fier que nos chefs de service se voient proposer des postes à grandes responsabilités, aux CFF, à la Lonza ou à Espace suisse. Le temps où l'on s'engage à l'Etat pour une vie est révolu. Quant au rattachement du service de M. Venetz au département de mon collègue Roberto, il est lié à des changements structurels et non à des conflits.

Le Nouvelliste

PUBLICITÉ

CONCOURS

A gagner

500 billets

PAR SMS (Fr. 1.-/SMS),
envoyez **NF HALLOWEEN** au **363**
+ vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse)

DEPUIS L'APPLICATION NOUVELLISTE
Ouvrez l'onglet **Service**, puis sélectionnez **Concours**
Téléchargez gratuitement l'application sur

SUR LE NET
Participez gratuitement sur concours.lenouvelliste.ch

CONDITIONS DE PARTICIPATION:
Les collaborateurs du Groupe Rhône Média, d'Impactmedias ainsi que les membres de leurs familles ne sont pas autorisés à jouer. En participant à ce concours, j'accepte que mes données soient exploitées par Le Nouvelliste. Conditions de participation complètes sur <http://cg.lenouvelliste.ch>